



Dette ex conjoint proposition d'échéancier

Par **Marie44115**, le **23/11/2020 à 10:46**

Bonjour,

Depuis ma séparation avec mon ex conjoint en 2018, j'ai payé seule le reliquat de la vente de la maison, le reliquat de la vente de la voiture et tous les impôts à nos deux noms.

Soit un total de sommes indivise de 12298€.

J'ai obtenu une reconnaissance de dette en décembre 2019 avec une proposition d'échéancier de 100€ par mois. Cet engagement n'a jamais été respecté.

Suite à ma mise en demeure de ce mois ci, notifiant une démarche auprès du tribunal pour injonction de payer, monsieur propose un échéancier de 100€ par mois. Je souhaite refusé car au vu de la sommes cela ramène un remboursement sur 52 mois. Et aucune garantie qu'il respect l'échéancier. N'étant pas un organisme bancaire non plus.

Comment puis je refuser sans me mettre à défaut si je fait une démarche judiciare d'injonction de payer?

En vous remerciant par avance de votre aide

Marie

Par **Visiteur**, le **23/11/2020 à 11:05**

Bonjour

Avant de passer par l'huissier, il vous faut solliciter une requête en injonction de payer auprès du tribunal de proximité ou judiciaire, du domicile du débiteur, à condition toutefois que la reconnaissance de dette satisfasse aux obligations de preuve de l'article 1326 du code civil.